78e ANNEE. — N° 142. VENDREDI 9 DECEMBRE 1938.

25 c. # Journal du Lot 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Vivre tranquilles dans notre petit coin ? — Mais on ne nous y laisserait tranquille qu'après nous avoir dépouillé de tout ! Et notre lâcheté, qui nous mériterait la servitude, ne nous vaudrait même pas le repos !

Il est rudement difficile d'arrêter une descente au point que l'on voudrait. On résiste mal sur une pente. C'est sur les hauteurs qu'on est le mieux pour se mettre à l'abri des attaques...

Notre France était au plus haut ! Depuis 1936, quel changement ! Aujourd'hui, il n'y a plus à craindre qu'elle ait le vertige des cimes ! Ceux-là sont des misérables dont la politique en recul par principe a fait cette décadence !

⁂

Le brigand berlinois s'est d'abord attribué sa part de butin qui a consisté à tout prendre en Europe centrale d'où, après nous, il a expulsé l'Italie qui venait de l'aider à faire son mauvais coup. Ce que voyant, c'est sur la France que Mussolini cherche des compensations. Hitler l'invite à se payer en nous prenant ce qui lui plaît. C'est avec ce que possède la France que le Führer acquitte ses dettes à l'Italie.

Voyez les belles choses qui se passent !

Nous allons signer — et c'est fait à l'heure où j'écris — un pacte franco-allemand qui met le sceau de la France sur les victoires d'Hitler. Chiffon de papier qui ne sera vraiment dangereux qu'à partir du moment où nous le prendrons au sérieux et moyennant quoi, pendant quelque temps, nous n'aurons plus affaire qu'au Führer d'Italie.

Celui-ci nous réclame la Tunisie et la Corse. Pour commencer ! Après quoi, l'Italie se sentira de nouveau victime d'une injustice qu'elle avait jusqu'alors ignorée et, pour réparer nos torts qui sont d'avoir ce qu'elle n'a pas, elle désignera parmi nos possessions celles qui doivent lui être remises.

Après tout, de quoi nous étonnerions-nous ?... Sous les yeux de l'Europe immobile et à coups d'annexions successives, Hitler, lointain successeur de Frédéric Barberousse, a bien constitué le Grand Empire Germanique. Il n'y a pas de raison raisonnable pour que Mussolini, qui se trouve beaucoup de ressemblance avec César, ne reconstitue pas l'Empire Romain. Ce qui implique notre disparition de l'Afrique du Nord et notre élimination des rivages méditerranéens.

⁂

N'en doutez pas ! Voilà où veulent en venir les deux hommes qui ont préparé le doux accord de Munich...

A cette paix qu'on nous disait avoir si bien garantie, quel sacrifice faudra-t-il encore faire pour la sauver ? Encore un peu et cela deviendra notre occupation quotidienne d'avoir à « sauver la paix ». A chaque menace, venue de Berlin ou de Rome, il nous faudra livrer quelque chose de notre chair. Et en fin de compte, avec ce système, nous sauverons peut-être la paix, mais ce que nous ne sauverons certainement pas, c'est notre indépendance et notre liberté.

Il est clair qu'on spécule sur notre faiblesse, que nous avons formidablement augmenté les ambitions des dictateurs en cédant toujours devant eux et que plus nous montrerons de conciliation plus on se montrera exigeants, plus nous ferons preuve de douceur plus on déploiera de férocité.

Bonne leçon pour ces citoyens toujours disposés à plaider le dossier des demandeurs et à démontrer que c'est l'intérêt français de céder et de concéder, que c'est le seul moyen de s'entendre et qu'on ne se défend bien qu'en lâchant pied ! Bonne leçon pour ceux qui voyant le salut de la patrie dans la déchéance s'en vont murmurant qu'il faut s'y résigner, se contenter de l'existence réduite, sans rayonnement et sans grandeur d'un pays qui n'aspire plus qu'à vivre tranquille dans son petit coin.

Comprendront-ils, enfin, qu'on ne nous y laisserait même pas tranquilles dans ce petit coin avant de nous avoir dépouillé de tout ? Et que cette lâcheté, qui nous mériterait la servitude, ne nous vaudrait même pas le repos. Nous serions complètement déchus, mais nous n'en serions pas davantage épargnés. Car il n'y a pas d'exemple dans l'histoire que, de deux pays voisins, le plus fort n'ait pas pris sa richesse au plus faible.

⁂

M. Gayda, journaliste italien, confident et porte-plume de Mussolini nous en avertit sans ménagement dans l'article où il écrit :

« *Aujourd'hui, l'Italie laborieuse* « *et guerrière a une substance et un* « *rythme qui donnent à sa politique* « *extérieure la possibilité de suivre* « *une course rectiligne et de prendre des décisions inflexibles au* « *service de la justice européenne et* « *de la sauvegarde tous les droits* « *italiens déjà satisfaits et de ceux* « *qui restent à satisfaire...* »

Article dont voici la conclusion :

« *La nation italienne, solidaire* « *avec son gouvernement, est aujourd'hui prête à tout. Elle est prête à marcher, à marcher même, si* « *nécessaire, contre la France...* »

Voilà comme on nous parle dans les pays fascistes aussitôt qu'on peut pressentir, prévoir ou espérer quelque fléchissement ! C'est toujours la même spéculation sur la faiblesse française, qui a si longtemps réussi.

— Mais alors, si tels sont les régimes fascistes, comment éviter la guerre ?

La réponse à cette question, je l'emprunte à un article tout récent de M. Julien Benda qui dit : *en étant militairement plus fort qu'eux.*

Et il ajoute ces lignes qui peuvent nous servir de conclusion :

« *Là-dessus nos pacifistes me trai-* « *tent de fauteur de guerre, de bu-* « *veur de sang. Leur attitude ne s'ap-* « *pelle plus alors de la candeur, mais* « *de la mauvaise foi.* »

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Les frères Tharaud

Jérôme Tharaud a été élu par l'Académie Française au fauteuil de Joseph Bédier. Rapportons quelques souvenirs sur les deux frères : Joseph et Jérôme Tharaud, qui ont écrit et signé ensemble toutes leurs œuvres !

⁂

Dans une réunion littéraire quelqu'un leur demande :

— Eh ! bien, êtes-vous contents de la critique, pour la Rose de Sâron ?

— Comment ? répond un des J., mais nous ne lisons jamais les critiques ! C'est trop dangereux : si on dit du mal de nous, ça nous décourage de travailler ; si on en dit du bien, ça nous encourage à ne rien faire...

Un des premiers récits des frères Tharaud s'intitule : Les Hobereaux *et se passe dans le Périgord. C'est le récit du long martyre infligé, au début de la guerre de 1870 par des paysans périgourdins à un M. du Vivant, faussement accusé d'être un espion et un traître.* « *Un rien suffit — disent les Tharaud — pour exalter jusqu'au délire ces esprits ébranlés sur lesquels sont toutes-puissantes la crédulité et la peur. Ils perdent, dès qu'ils sont en nombre, cette apparente possession d'eux-mêmes qui est leur dignité quand ils sont seuls ! et, comme on voit, dans le chaud de l'été, le feu éclater mystérieusement dans leurs greniers, parfois aussi, on les voit s'affoler sans raison avec la soudaineté d'un bétail.* »

On voudrait croire que le macabre récit des frères Tharaud a été inventé de toutes pièces. Il est, hélas ! rigoureusement vrai — nous dit M. Boures. Il est recueilli dans le Recueil des causes célèbres.

Les tortionnaires furent jugés, le 21 décembre 1870 par la Cour d'assises de la Dordogne et le lundi 6 février 1871, quand la guillotine eût été dressée à quelques mètres de l'emplacement du bûcher où la victime avait été brûlée à feu doux, *quatre têtes tombèrent à Hautefaye, dans l'arrondissement de Monton. Seulement, M. du Vivant se nommait M. de Moneys.*

⁂

Conté par les Tharaud eux-mêmes : ils venaient d'avoir le prix Goncourt pour « Dingley » :

— Nous célébrâmes joyeusement cette aubaine par une fête qui dura jusqu'à l'heure où les kiosques de journaux ouvrent leurs volets, le matin. Nous nous étions arrêtés devant l'un d'eux. La marchande était en train de plier le Petit Parisien, *où, pour la première fois de notre vie, nous voyions nos visages s'étaler sur la première page. La bonne femme nous reconnut tout de suite :*

« *— Ah ! malheureux ! qu'avez-vous fait ?* » *nous dit-elle, nous prenant pour des assassins.*

Telle fut notre entrée dans la gloire !

Informations

Pas de nouveaux fonctionnaires

Au Conseil des ministres de mardi matin, M. Paul Reynaud a entretenu le conseil des travaux du comité de la Hache.

Le ministre des finances a soumis à la signature du Président de la République un décret pris sur le rapport du comité de réorganisation administrative interdisant, sous réserve de dérogations prévues aux décrets-lois, la création d'emplois nouveaux dans les cadres des administrations, services, offices, établissements et régies de l'Etat. Cette interdiction s'étend aux départements et communes de plus de 5.000 habitants, aux régies et établissements publics de ces collectivités, ainsi qu'aux services concédés qui font appel au concours financier d'une collectivité publique, et aux compagnies de navigation maritime ou aérienne subventionnées.

La déclaration franco-allemande

M. von Ribbentrop, accompagné par Mme von Ribbentrop est arrivé à Paris, mardi à 11 h. 16. Il a été reçu par M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères. Les deux hommes d'Etat se serrent cordialement et longuement la main. M. von Ribbentrop déclare en français, au ministre des Affaires étrangères : « Je suis très heureux d'être venu en France et de faire votre connaissance. J'ai vu, ce matin, une France très belle sous le soleil. »

A 12 h. 15, M. Albert Lebrun a reçu, à l'Elysée, en audience privée M. von Ribbentrop. Après cette visite, le ministre allemand s'est rendu à l'hôtel Matignon où il a assisté au déjeuner offert en son honneur par M. Edouard Daladier.

C'est à 15 h. 30, que s'est déroulée, au Quai-d'Orsay, la cérémonie de la signature de la déclaration franco-allemande.

Cette déclaration contient une reconnaissance des frontières existantes et l'engagement de procéder à des consultations mutuelles en cas de litige, sous réserve des relations particulières avec les tierces puissances.

La déclaration ajoute qu'un rapprochement de l'Allemagne avec la France est un des éléments essentiels du maintien de la paix générale.

Après la signature de l'accord franco-allemand

Dans les milieux français autorisés, on souligne que les négociations ont été menées sans difficultés dans une atmosphère de clarté et de loyauté entière de part et d'autre. A aucun moment, précise-t-on, les revendications coloniales ne furent mêlées aux négociations. Il ne fut pas davantage question d'un accord de presse.

Dans les milieux diplomatiques français, on attache à la déclaration franco-allemande une valeur morale et politique considérable. D'une part, elle fixe de manière permanente le tracé de la frontière de l'Est et, d'autre part, elle donne naissance dans les relations entre les deux pays à un climat nouveau d'où la menace au moyen de pression, en cas de litige, se trouve écartée.

Comité permanent de la défense nationale

Le Comité permanent de la défense nationale s'est réuni jeudi après-midi, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. E. Daladier, président du Conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre.

Au cours de cette séance, ont été étudiées diverses questions intéressant la mise au point des programmes d'armements.

A la Commission des finances

Au début de sa réunion de mardi après-midi, la commission des finances avait à se prononcer sur la motion socialiste de M. Gouin, déposée la semaine dernière et demandant au gouvernement de ne pas prendre de sanctions contre les fonctionnaires pour faits de grève et de déposer à la rentrée un projet d'amnistie.

La question préalable a été opposée à cette motion par M. Malvy et tous ses collègues radicaux-socialistes, qui ont fait ressortir qu'il n'appartenait pas à la commission de se substituer à la Chambre sur une question de politique générale, sur laquelle aura à statuer elle-même d'ici peu.

La question préalable a été votée par 26 voix contre 18.

Le budget de la guerre

Après avoir adopté, avec quelques modifications le budget des chemins de fer, la commission des finances de la Chambre a abordé l'examen du budget de la guerre, qui s'élève, pour 1939, à 19 milliards 400 millions, en augmentation de plus de 6 milliards 400 millions sur le précédent.

Les manifestations italiennes

M. von Mackensen, ambassadeur d'Allemagne, a rendu visite au comte Ciano, lundi soir. Il lui a communiqué de façon non officielle le point de vue du gouvernement du Reich, qui n'approuve pas la campagne antifrançaise du gouvernement fasciste.

Il semble ne pas faire de doute que cette démarche du diplomate allemand soit le signe d'une intervention personnelle du chancelier Hitler dans la question.

Accord commercial franco-bulgare

MM. Kiosse Evanov, président du conseil, et Ristelhueber, ministre de France, ont signé de nouveaux accords de paiement franco-bulgares qui entreront en vigueur le 1er janvier 1939.

Ces accords permettront l'assouplissement du régime des transferts entre les deux pays et favoriseront l'élargissement des échanges commerciaux franco-bulgares.

Ils comportent en outre l'octroi de contingents supplémentaires à la Bulgarie et l'application du tarif minimum pour les produits intéressant spécialement l'exportation bulgare.

EN PEU DE MOTS...

— Au tirage des Communales 1880, le numéro 467.504 gagne 100.000 fr. ; au tirage des Communales 1891, le numéro 854.852 gagne 100.000 francs ; au tirage des Foncières 1909, le numéro 531.529 gagne 100.000 francs.

— Le déficit budgétaire de l'année fiscale des Etats-Unis s'éléverait à 1 milliard 436 millions de dollars à la date du 1er décembre 1938, soit au cours actuel du change, 54 milliards 568 millions de francs.

— Les trois-quarts des ouvriers ont repris leur service dans les usines textiles de la région lilloise. En effet, 30.000 travailleurs sur les 40.000 que compte cette industrie, en ce qui concerne Lille et sa banlieue, sont au travail.

— Un grave accident de mine s'est produit aux charbonnages, causé par le déraillement de plusieurs wagonnets dans lesquels les hommes descendaient dans les mines. Il y a 30 tués et une vingtaine de blessés.

NOS ÉCHOS

Histoire allemande.

C'est au Palais des Sports.. Le Führer harangue avec véhémence la foule...

Soudain, un rugissement couvre les siens.... C'est une lionne d'un zoo proche qui s'est échappée et qui fait son apparition à la tribune... elle va s'élancer sur le Führer, tandis que l'on fuit éperdûment...

Seul, un assistant s'élance : sans armes, il se jette sur la lionne et la terrasse...

On revient, on l'aide... on entrave la lionne, et les journalistes téléphonent : « Un héros sauve le Führer »...

Mais, on songe à demander son nom au héros, que l'on a cinématographié. Et il avoue : « Isaac Lévy... »

Alors, les journalistes affolés se précipitent à nouveau au téléphone...

Et, le soir, les articles paraissent avec le titre : « Un juif torture une lionne... »

La preuve.

Du chansonnier Dorin, comme des camarades gémissent devant lui :

— Depuis ces décrets-lois, tout recommence à monter !

— Jamais de la vie, proteste le chansonnier, Mon baromètre n'arrête pas de descendre !

⁂

Ce directeur d'un hebdomadaire politico-littéraire a passé tout son dimanche loin des siens, — à la chasse. Lorsqu'il regagne, tard, le soir, ses pénates, il trouve une femme crêtée qui le harponne immédiatement :

— Après tout, qu'est-ce qui me dit que tu reviens vraiment de la chasse ?

Et lui, de très bonne humeur, montrant le chauffeur qui remonte du garage les mains vides :

— Qu'est-ce qui prouve que j'ai été à la chasse ? Je ne rapporte rien !

Interviews.

Un mot de Mme Chamberlain — peut-être une leçon. Comme elle quittait Paris, le correspondant d'une grande agence télégraphique américaine lui demanda quelle impression essentielle elle emportait de sa visite. La femme du Premier britannique écarta de la main les journaux qui encombraient la petite table de jeu de son salon, des journaux dont les grosses et grasses manchettes ne parlaient que de grèves, et doucement :

— L'impression que Paris est une des villes au monde où il fait le meilleur vivre, et le moins bon gouverner !

Distraction.

La Fouchardière rencontre, en se promenant, trois hommes qui se suivent en file indienne les uns des autres, et tenant l'avant-bras levé, avec la main à demi-fermée...

Intrigué, il arrête le premier et lui demande quel est ce salut, qui n'est ni le salut du fasciste, ni le salut du Front populaire.

Alors, le premier homme regarde sa main, puis se retourne et dit aux autres : « Dites-donc, les copains... Je crois qu'on a dû laisser tomber l'échelle... »

Histoire de fou.

Au téléphone automatique, pendant que le « cinglé » fait tourner le petit cadran :

— Assommant, cet automatique ! Maintenant, il faut faire ses faux numéros soi-même !

Histoire matrimoniale.

Il s'agit de « placer » une catherinette peu avantagée par la fortune :

— Oui, elle n'a pas de dot. Mais elle a de grosses espérances.

— Combien ?

— Dans les cinq millions !

— Ooooh ! parente éloignée ?

— Non : un billet de loterie !

LE LISEUR.

« LES AMITIÉS QUERCYNOISES »

Compte rendu du 34e dîner
Causerie de Madame Arnold BENNETT

Notre 34e Dîner eut lieu le 17 novembre. Ce matin-là, j'avais reçu des nouvelles de mon coin quercynois : « Nous « venons de terminer les labours et « d'ensemencer dans de bonnes condi- « tions, il fait chaud comme en plein « été. » L'été de la Saint-Martin se fait ardent et se prolonge tard en Quercy. Il fut beau aussi sous notre ciel parisien, mais avec plus de grisaille et de fraîcheur. Tous nos amis — et ils étaient nombreux — en se réjouissant de cette exceptionnelle arrière-saison parisienne, ajoutaient : « Mais chez nous, là-bas... » Car nous tous, déracinés, nous portons en nous un autre être qui, au cours de nos admirations, de nos impressions parisiennes nous murmure toujours : « Oui, mais là-bas... » Qui dira jamais, pour les citadins que nous sommes, les bienfaits de cet intime rappel provincial !... Nos Amitiés Quercynoises en sont une heureuse conséquence...

⁂

Ce 34e Dîner fut aussi brillant que les précédents et peut-être encore plus gai, plus cordial... Mme Arnold-Bennett présidait, entourée de Messieurs de Lacam, Cassagnac et de Mmes Michel-Martin et Marie-Odette Gourdon. Le menu excellent fut épuisé au cours de conversations joyeuses, des rires. Puis, la Secrétaire, après avoir fait part des regrets de quelques-uns de nos amis absents, évoqua la mémoire des Quercynois glorieusement disparus et le souvenir de notre regretté premier Secrétaire-Général et fondateur, M. Louis Dubernard. Une minute de silence fut observée pour honorer leur souvenir.

Et furent salués et présentés les nouveaux venus : Général et Mme Delpech, Mlle Maury, Mme Jacques de Colomb, Mme et M. Dénugues, juge de paix de la Seine, Mme Nova Barelli, auteur compositeur de musique, M. de Lacam, Président honoraire des Cadets du Quercy, Mme Emile Martin, Mmes Ben, Lanoë, M. et Mme Widemann-Lusignan, MM. Lapeyre, Roger Meilhac, Francès, Lombrail, Dumay, Vincent.

Puis, la Secrétaire annonça, au milieu des applaudissements qu'il venait d'être conféré à nos amis, Mme Alice Lapeyre, M. Henri Martinet, statuaire, le grade de chevalier de la Légion d'honneur et que Mlle Edmée Larnaudie venait d'obtenir le 1er prix de miniature au Concours Roux.

⁂

Et ce fut au tour de Mme Marguerite Arnold-Bennett de prendre la parole pour nous dire ce que furent les rapports du grand écrivain anglais Arnold-Bennet avec le Bas-Quercy.

Sujet neuf, intéressant, plein d'enseignements pour nous Quercynois et que Mme Marguerite Arnold-Bennett traita magnifiquement avec finesse, sensibilité et une objectivité remarquable.

Originaire du Tarn-et-Garonne, fervente Quercynoise, artiste cultivée, poète elle-même, Mme Arnold-Bennett met surtout la ferveur de son âme vibrante au service des poètes et des écrivains. Son mariage avec le grand écrivain anglais lui fit quitter la France, mais dans son opulente vie anglaise — qui ne lui fit jamais oublier son Tarn-et-Garonne — elle servit avec amour la poésie, les arts, la littérature françaises et revint souvent voir sa province. C'est le premier retour avec Arnold-Bennet que la distinguée conférencière va nous conter. Hélas ! nous ne pouvons donner le texte intégral de sa remarquable causerie. La commenter serait l'amoindrir. En voici donc quelques extraits :

« Malgré son pittoresque, notre Quer- « cy est peu fréquenté des touristes. Il « n'est point traversé par les grands iti- « néraires. Le « Grand Tour », qui au « XVIIIe siècle devait parfaire une édu- « cation soignée, passait par la vallée « du Rhône, repassait peut-être le long « de la Garonne; mais laissait de côté « les gorges du Tarn, du Lot et de « l'Aveyron... Les Quercynois sont donc « un peu privés d'un rare plaisir : celui « de se voir, au cours de récits ou de « mémoires, décrits et jugés par la plu- « me d'étrangers illustres. L'opinion de « l'étranger, avec ses erreurs et ses in- « compréhensions, a une vigueur acide, « une netteté tonique que rien ne peut « remplacer. Des hommes célèbres an- « glais, tels que Sterne, Gray, Arthur « Young, Henri Svinburne, Stevenson, « bien d'autres encore sont passés à « à côté de nous, mais on ne sait pas « assez que le grand romancier réalis- « te, Arnold-Bennett, qui est mort en « 1931, le distingué régionaliste de « Glayanger », de « Contes de Vieilles « Femmes » et l'auteur moderne de « Lord Raingo », d' « Impérial Pala- « ce » et, de plus, journaliste éblouis- « sant, avait avec le Tarn-et-Garonne « des attaches étroites ; qu'il l'a visité. « qu'il l'a décrit... Il y vint avec moi, « peu après notre mariage (quelques an- « nées avant la guerre), pour des rai- « sons de sentiments (parce que je suis « originaire du Tarn-et-Garonne) et pour « des raisons de santé... C'est à bicyclet- « te qu'il voulait parcourir la région... « Sur ce séjour de quelques semaines « Arnold-Bennett a laissé des pages « d'observations qui sont simplement « délicieuses... Ecoutez ses remarques « sur les femmes de Brive-la-Gaillarde : « Enormes de périphérie, petites, les « yeux noirs et luisants, et conscientes « de leur importance ». — « Vieilles « gardes-barrières, au garde-à-vous, dra- « peau rouge en main lorsque passent « les trains (spectacle inconnu et in- « concevable en Angleterre); curés de « Saint-Antonin, qui réalisent dans leur « démarche une lenteur incroyable, et « notre délicieux patron d'hôtel à Fé- « neyrols, nommé Roucoule (qu'il sur- « nomme Roucoucoule), à la langue fort « rabelaisienne, mais qui faisait pudi- « quement précéder les expressions les « plus crues d'un « Vous m'excuserez « le mot... »

« Détails qui semblent aujourd'hui « fantastiques sur les conditions maté- « rielles des voyages : nous payions « 1 fr. 50 une chambre d'hôtel, trois sous « un litre de vin ou de lait. Le prix de « pension complète chez Roucoule est « fixé à 6 fr. 50 par personne..

« Mais il y a aussi l'envers de la mé- « daille, car Arnold-Bennett est anglais « et pour l'hygiène et pour le confort... « Et le Tarn-et-Garonne qu'il voit est « celui du début du siècle, celui d'avant « l'automobile, l'électricité et les inon- « dations. Il lui arrive de le juger sévère- « ment. La saleté matérielle des rues et « des maisons le suffoque... Il a admira- « blement saisi le trait essentiel qui « constitue à la fois la faiblesse et le « charme de cette race : la nonchalance, « le laisser-aller, le refus de l'effort im- « médiat... Mais comme Arnold-Bennett « a su rendre justice aux aspects plus « aimables des choses et des gens, car « il est aquarelliste distingué et il ad- « mire en artiste ce pays constellé de « vastes merveilles... Sur la cuisine, il « ne tarit pas d'éloges : « Ces gens, « dit-il des habitants, comprennent « l'art du manger et du boire. Leur mé- « pris pour la cuisine de Paris est ab- « solument justifié. L'art de la cuisine y « est si naturel, si répandu chez eux, « qu'on mange bien même dans les buf- « fets de gares (encore une chose in- « concevable en Angleterre). Dans ce « pays de cocagne, on nourrit paraît-il, « les porcs avec des pêches et des me- « lons... A la population, il reconnaît « une grande qualité : la politesse, « l'amabilité. La politesse est même, ô « miracle, la seule chose pour laquelle « ils se dérangent et secouent leur éter- « nelle nonchalance. Evidemment cela « est bien difficile à comprendre pour « un rude natif du centre industriel de « l'Angleterre, comme l'était Arnold-Ben- « nett, contemporain de Wells, de Ber- « nard Shaw et célèbre comme eux. »

M.-L. VINCENT-FABRE.

(Lire la suite en deuxième page)

Chronique du Lot

Les Amitiés Quercynoises

(Suite de l'article de première page)

D'enthousiastes applaudissements marquèrent à la conférencière tout le plaisir et l'intérêt de l'auditoire et comme cette remarquable causerie fut trouvée trop courte, Mme Marguerite Arnold-Bennett voulut bien, en compensation nous dire un poème en vers libres dont elle est l'auteur : « Gouache Quercynoise » où l'observation la plus compréhensive, l'humour, la tendresse s'allient pour tracer du Quercy un fidèle et savoureux portrait. Ecoutez-en les derniers vers :

En Quercy on y est heureux,
On y boit du vin généreux.
On est poli et déférent
Lorsqu'on parle aux gens.
Mais en famille paysanne,
Où le patois est pratiqué,
On jure après son âne,
Son porc, sa vache, et sa moitié.

Quand les applaudissements s'arrêtent, un élan s'était créé pour terminer la soirée dans ce mouvement de poésie joyeuse qu'avait si bellement lancé Mme Marg. Arnold-Bennett. Mlle Miréio Dorian nous dit avec simplicité et ferveur deux de ses poèmes : « Mon Accent » et « Lo Foun dé moun Villatgé » ; M. de Lacam des vers de délicate intimité : Auprès du Feu », dont il est l'auteur ; Mlle Germaine Ganiayre chanta : « Le Balayro » et « Lou Tric-trac ou la Fille incomprise » ; M. Paul Miret fut applaudi par les uns, honni par les autres avec un malicieux madrigal ; Mme Marie-Odette Gourdon raconta une histoire ; Mme Arnold-Bennett dit avec art un poème de M. Francès : « Offrande » ; M. Meilhac chanta joliment une « Chanson Espagnole ». Et cette 34e soirée se termina par « Lo Carcinolo » entonnée par Mlle Germaine Ganiayre et reprise en chœur par 65 voix ferventes et joyeuses.

M.-L. VINCENT-FABRE.

⁂

LE PROCHAIN DINER

Le prochain dîner des Amitiés Quercynoises aura lieu le jeudi 15 décembre, à 20 heures, au Restaurant Le Quercy, 24, rue Caumartin, sous la présidence de M. Jacques de Colomb qui fera une causerie : « Le Maréchal et la Maréchale Bessières intimes ».

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la tranche du cinéma (13e tranche) aura lieu vendredi, 9 décembre, à 21 heures, au Palais des Sports, à Paris.

P. O.-Midi

M. Robert Arteil, facteur intérimaire à la gare de Figeac, est nommé en avancement à la gare du Rouget.

Garde républicaine mobile

Par décision du 3 décembre 1938, les militaires et anciens militaires du Lot, ci-après désignés, sont admis comme élèves gardes dans la garde républicaine mobile et affectés, pour ordre, en vue de leur instruction, aux légions ci-dessous désignées :

Arme à cheval : MM. Carnajac, Fournié, Singlard à St-Mihiel (7e légion).

Masbou, à Noisy (22e légion).

Arme à pied : Bayle, Rigal, Trible, à Bellac (2e légion). Laval, à Boulogne-sur-Mer (6e légion). Brunet, Crozat, Delpeyroux, Souladié, Treneulle, à Lérouville (7e région).

Période de réserve

En réponse à une question écrite, M. Daladier vient de faire connaître à M. Plichon, député du Nord que des instructions ont été données pour spécifier que le temps passé sous les drapeaux par les réservistes, en septembre dernier, comptera pour une période de réserve.

Deuxième période des réservistes de 1939

C'est la loi de finances qui fixe, chaque année, la durée de la seconde période de l'instruction des réservistes. Cette durée doit être de deux semaines au minimum et de trois semaines au maximum.

Pour 1939, la loi de finances, qui va être présentée au Parlement, fixe la période à quinze jours. La période pourra toutefois atteindre vingt jours pour les sous-officiers et dix-huit jours pour les hommes de troupe convoqués par unité constituée.

Tombé de charrette

M. Joseph Rodolosse, propriétaire et conseiller municipal à Lhospitalet, s'était rendu, avec son cheval attelé à sa charrette, dans sa vigne prendre des fagots. Au retour, il perdit l'équilibre et tomba sur la route. M. Rodolosse s'est fait de nombreuses et graves contusions qui nécessiteront un long repos.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 8 — SAMEDI 10
DIMANCHE 11 DECEMBRE
(*en soirée à* 20 *heures* 45)
DIMANCHE (*matinée à* 15 *heures*)

Le trio irrésistible
ALIBERT, RELLYS, LARQUEY
dans le film le plus follement gai

Titin des Martigues
de René PUJOL
EN COMPLEMENT :
Les mannequins de Paris
(*Comédie sentimentale*)

LES ENFANTS DU QUERCY A TOULOUSE

Samedi soir, 3 décembre, dans les salons du Grand Hôtel, l'association amicale « Les Enfants du Quercy » a offert à ses adhérents et à leurs invités une soirée qui a été particulièrement brillante.

Dès l'ouverture des portes, une foule nombreuse envahissait joyeusement les salons et à l'heure exacte prévu pour le début de la partie concert, non seulement toutes les chaises disponibles étaient occupées, mais un grand nombre de personnes se pressaient debout aux abords de la grande salle.

Comment ne signalerions-nous pas tout de suite l'élégance, mieux la distinction de cette magnifique soirée où les splendides toilettes féminines jetaient un vif éclat. La fête annuelle des « Enfants du Quercy » est maintenant entrée dans le cadre des plus belles soirées toulousaines.

Mlle Georgette Claes, premier prix du Conservatoire, membre de l'Amicale, ouvrit le concert en exécutant brillamment au piano les « Echos du Quercy », de Paul Kelsen. Mlle Vitrac, la charmante belle-sœur de M. Pélaprat, président de la société, chanta « Envoi de Fleurs », de Paul Delmet, et ensuite un extrait de la *Veuve Joyeuse*. Elle fut longuement applaudie.

Après cela, Albertys, de l'A.B.C., charma l'auditoire avec ses « Histoires marseillaises » ou toulousaines et en chantant quelques-unes de ses créations ; Maïa Rouanet, également de l'A.B.C., dans une lumière tango, souleva les applaudissements de l'assemblée par ses délicates et évocatrices chansons.

Grâce à la générosité des membres du Comité et de nombreux sociétaires, une magnifique distribution de cadeaux variés fut effectuée et à minuit très exactement le bal commença avec la traditionnelle « Bourrée du Quercy ». Nos plus fidèles adhérents s'en donnèrent à cœur-joie et furent longuement applaudis par les nouveaux-venus qui ignoraient le charme de notre vieille danse quercynoise.

Après une polka du bâton véritablement endiablée, ce fut une sucession ininterrompue de valses, de tangos, de javas, de lambeth-walk, et j'en passe, et sans fatigue apparente, en tous cas, avec une joie et une gaieté extraordinaire, de nombreux couples entraînés par l'excellent orchestre Marc dansèrent sans arrêt, ou presque, jusqu'à quatre heures du matin.

Ce compte rendu ne serait pas complet s'il ne contenait pas des remerciements aux membres du Comité qui ont prêté leur concours pour la bonne organisation de cette soirée et surtout à leur animateur, M. Cures, trésorier de l'Amicale qui a su veiller avec Mme Cures à tous les détails et dont le travail pour la préparation de cette fête a été considérable.

Signalons enfin pour terminer que tout le bureau était là pour accueillir les sociétaires et leurs amis : M. Pélaprat, président, le docteur Lajugie et M. Basset, vice-président, M. Vidal Gabriel, secrétaire général, M. Claude Cassan, secrétaire adjoint, etc...

Etaient excusés M. le Premier Président Ramet et M. Gourdal, directeur de la Banque de France, retenus à Martel pour la fête de la Sainte-Cécile.

Dans quelques semaines, les Enfants du Quercy se proposent de célébrer dignement le quarantième anniversaire de la fondation de leur Amicale à Toulouse. D'ores et déjà, c'est à la préparation de cette manifestation que vont se consacrer les dirigeants de cette active et belle société provinciale.

J. T.

Nota. — On nous prie d'informer les sociétaires que le Bureau de l'Amicale se réunira le samedi 17 décembre et que le lendemain, dimanche aura lieu l'Assemblée générale : compte rendu de la fête ; situation morale et financière et renouvellement du bureau.

La présente note tiendra lieu de convocation individuelle.

CAUSERIE DE ERNEST LAFON AU MICRO DE TOULOUSE-PYRÉNÉES

Nous informons les auditeurs que notre collaborateur Ernest Lafon fera sa conférence sur « Le mois de décembre rustique et la Noël », vendredi soir, 9 décembre, à 17 h. 25.

Un bébé avale une épingle

Dimanche matin, le jeune enfant, âgé de 7 mois, de M. Lacroix, propriétaire d'un café-restaurant à Latronquière, en jouant dans son berceau, dégrafa une épingle double et l'avala. L'épingle s'arrêta à la gorge. La famille fit appel à un chirurgien d'Aurillac qui arriva à Latronquière et procéda à l'extraction de l'épingle.

L'état du jeune enfant est satisfaisant.

Chute de moto

Lundi, M. Dausseing suivait en moto la route de Gourdon lorsque, près de Lamothe, la moto dérapa, tomba dans un fossé. M. Dausseing a été assez fortement contusionné, notamment à un bras.

Une triste affaire

ARRESTATION D'UN PÈRE INDIGNE

Le Parquet de Cahors s'est transporté, mercredi à St-Chels et à Cajarc pour enquêter au sujet d'une affaire de mœurs.

Le nommé Casimir Roumégous, cultivateur de 73 ans, père de 11 enfants, dont 6 vivants, est accusé d'avoir abusé de sa fille, âgée de 18 ans, qui serait sur le point de devenir mère.

Roumégous, depuis la mort de sa femme le 9 décembre 1935, vivait avec sa fille Ludovicine. Les relations incestueuses duraient depuis le mois de février dernier.

Or, à cette époque, un jeune voisin de Roumégous, M. Gilbert Delpech, 23 ans, propriétaire, faisait la cour à Ludovicine. Mais en février dernier, Roumégous lui intima l'ordre de cesser. Dix mois s'écoulèrent sans que Gilbert revit la jeune fille. Or, le 26 novembre, c'est elle qui lui dit : « Penses-tu toujours à moi ? Si oui, épouse-moi, car je suis enceinte. Mon enfant n'est pas de toi, mais je ne peux pas me marier avec mon père. Epouse-moi, je t'en supplie. »

Gilbert fut, on le conçoit, abasourdi d'une telle confidence. D'autre part, il apprit que le père Roumégous faisait courir sur son compte des bruits faux, sur sa conduite à l'égard de Ludovicine et qu'il avait même dit : « Il faudra bien qu'il épouse ma fille. Quand l'enfant sera né, il sera bien obligé de reconnaître sa faute. »

Gilbert Delpech porta plainte à la gendarmerie de Cajarc qui ouvrit une enquête.

Mardi, Roumégous, sa fille et Gilbert étaient convoqués à la gendarmerie. La jeune fille fut interrogée et peu après avouait qu'elle était enceinte des œuvres de son père.

Le père Roumégous, interrogé à son tour, fut amené à faire des aveux. Il a été, aussitôt, mis en état d'arrestation et gardé à vue à la gendarmerie de Cajarc.

Mercredi, le Parquet entendit le père incestueux. L'enquête s'est poursuivie toute la journée. Les magistrats sont rentrés à Cahors, à 20 heures, après avoir placé Roumégous sous mandat de dépôt.

Roumégous a été transféré, jeudi, à Cahors et écroué à la prison.

Bonne chasse

Au cours d'une battue, dans les combes de Gramat, MM. Tillet, mécanicien et Célestin Rigoud, propriétaire, ont tué un gros sanglier pesant 75 kilos.

Félicitations aux adroits chasseurs.

En chassant

Mardi, M. Landes chassait dans la région de Larosière, lorsque voulant franchir un obstacle, il buta et tomba.

Dans la chute, il s'est blessé à une jambe.

Plainte

Mme Spanghero Caterina, métayère chez M. Albert Canal, propriétaire à Cassagnes, a porté plainte contre le père de ce dernier pour coups et blessures.

M. Canal Antoine, 62 ans, nie les faits et prétend, au contraire, avoir été frappé et blessé par le mari de Caterina Spanghero. A l'appui de sa plainte, il montre un certificat médical.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Une auto se retourne

Dimanche, vers minuit, une auto, conduite par M. Bouchaille, chirurgien-dentiste à Périgueux, dans laquelle se trouvaient plusieurs personnes, s'est retournée sur la route de Bordeaux, près de Souillac.

Cet accident a été provoqué par l'éclatement du pneu droit qui a déporté la voiture sur un poteau électrique.

Les occupants de l'auto ont reçu des contusions, mais qui, heureusement, sont sans gravité.

EDEN

JEUDI — SAMEDI
et DIMANCHE (*en soirée*)
DIMANCHE (*matinée*)

Un grand film qui fait honneur à la production française.

Chéri-Bibi
d'après l'œuvre de Gaston LEROUX
AVEC
Pierre FRESNAY, Jean-Pierre AUMONT
Suzet MAIS, Thomy BOURDELLE
AIMOS et Colette DARFEUIL
EN COMPLEMENT :
Le Torrent justicier
AVEC
le célèbre cheval danseur « Tarzan »

⁂

LA SEMAINE PROCHAINE
Education de Prince
Indiscutablement le plus gros succès de la saison. On ne fait pas mieux.

CAHORS

UNIVERSITE POPULAIRE

Mme Favarel : « Connaissance du monde intérieur : la conscience »

« Connais-toi toi-même », proclamait à Delphes et sur le Fronton même du temple la sagesse antique, d'ailleurs rejointe, sur ce point par celle des temps modernes. Tous les philosophes de tous les temps et jusqu'aux contemporains ont repris l'invitation socratique et nous ont conviés à ce repliement sur soi sans lequel il ne saurait y avoir de vie spirituelle, ni de vie proprement humaine.

« La plus grande chose du monde c'est de savoir être à soi », dit Montaigne, de se bien entendre en soi-même et avec ce « moi » intérieur le plus riche, le plus vaste, le plus important qui peut nous amener à « posséder le monde » et à connaître la joie si pure de prendre conscience de soi-même.

« Malheur à l'homme s'écrie Shakespeare qui n'entend pas la musique que tout homme porte en soi. »

Mme Favarel — une heure durant — va guider son auditoire attentif dans « cette promenade austère qui « ne devra, dit-elle, son intérêt qu'à « la vie propre dont chacun l'animera dans la chaude et secrète intimité de son âme ».

L'observation simple et directe de nous-même nous amène à connaître par un sentiment intérieur immédiat cette succession ininterrompue d'états, ce fleuve mouvant de notre vie psychique où « personne jamais ne se baigne 2 fois », ce monde complexe, confus et multiple où cependant il est possible de distinguer, nous dit Bergson, un « moi superficiel » tendu vers l'action, la vie pratique et l'adaptation aux formes extérieures et un « moi fondamental » infiniment mobile, plus riche, plus profond, plus original, se situant au-dessous de la claire conscience et de l'intelligence vraie, un « moi » à peine conscient que les mots aux contours très arrêtés ne sauraient traduire.

Les faits de conscience ont pourtant des caractères propres qui permettront de les connaître.

Ils se situent dans notre seule personnalité et se distinguent profondément des faits physiques, chimiques, biologiques, sociaux, donnés ceux-là objectivement. Le fait de conscience est donné subjectivement « et ne peut être donné qu'à un seul ». La conscience d'autrui ne peut nous être connue que par analogie ; il semble bien que Sully-Prudhomme ait raison qui écrit : « Les âmes sont impénétrables aux âmes ».

Ce monde, si parfaitement clos, est aussi infiniment mobile et continu. Un état ne réapparaît jamais comme il fut une 1re fois, mais il reste toujours solidaire de tous les états présents. Rien ne caractérise mieux cette continuité que la célèbre formule de Bergson : « Unité multiple et multiplicité une », enfin dans cette continuité ininterrompue qui s'oppose profondément au monde de l'espace et dont la durée est toute subjective, l'activité de notre conscience est avant tout une sélection, un choix.

En conclusion de cette analyse minutieuse, Mme Favarel demande à un poème de Fernand Gregh de recomposer dans une émouvante synthèse cette chose infinie et belle qu'est une âme humaine.

Cette âme comment la connaître, étant donné les caractères propres qui viennent d'être précisés ? Une seule méthode : l'observation intérieure, l'introspection avec cette nécessité absolue de s'identifier à ce « moi » profond dans son essence même, d'abolir toute distinction du sujet et de l'objet en saisissant directement à sa source la vie de la conscience. C'est là, selon Bergson, le rôle de l'intuition. Doctrine audacieuse sans doute, mais qui a le mérite de restituer à notre réalité intérieure sa complexité et sa richesse.

L'introspection ne saurait suffire cependant, pour arriver à la connaissance totale de l'homme. Il faut « l'expliquer » par sa vie organique et sociale et faire appel au concours des sciences objectives. Et Mme Favarel de rappeler à l'homme l'existence d'un monde extérieur dans lequel il doit vivre pour y exercer une action efficace et combien la contemplation est source de faiblesse et de passivité. L'analyse incessante de soi n'est donc pas sans danger, mais la vie intérieure, qui reste la condition indispensable d'une activité féconde et vraiment humaine, nous offre le trésor de ses richesses spirituelles et le refuge de ses joies incomparables.

⁂

Prochaine conférence : le 9 décembre, avec M. Mirouse « Systèmes économiques des Etats autarchiques de l'Europe », (Lycée Gambetta, à 21 heures).

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Dubernard, décédée à l'âge de 73 ans, suivant de quelques mois dans la tombe son mari, M. Dubernard, bottier, rue Wilson. Les obsèques de Mme Dubernard ont été célébrées mercredi au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à M. Maisonneuve, facteur en retraite, à Mme et M. Maisonneuve, contrôleur principal des Contributions indirectes, à tous les parents nos sincères condoléances.

CONFÉRENCES DU CERCLE GAMBETTA

La deuxième conférence mensuelle de la saison aura lieu le dimanche 11 décembre, 21 heures (*Modification demandée par beaucoup d'auditeurs*).

M. Irague, agrégé d'histoire, y développera le sujet suivant : « Une heure dans le ciel. »

Les membres et amis du Cercle et leur famille sont cordialement invités. Ils sont priés de retenir leurs places avant dimanche.

Il est rappelé que pour éviter des frais, il n'est plus adressé d'invitations individuelles. On est prié de considérer celle ci-dessus comme en tenant lieu.

UNE CONFERENCE SUR L'ALLEMAGNE

Sous les auspices de la Fédération des Œuvres laïques, M. Georges Duveau donnera une conférence au cours de laquelle il essaiera de répondre à ces questions : où va l'Allemagne ? Que veut-elle ? Quelle est son idéologie ? Quelles sont ses doctrines et ses aspirations ?

Cette séance aura lieu le 12 décembre prochain, dans la salle du Palais des Fêtes, à 21 heures.

Banquet et bal du P.-O.-Midi

Le banquet du Cercle musical P.-O.-Midi de Cahors aura lieu samedi 10 décembre.

Ce banquet, suivi de bal, sera servi dans les salons de l'hôtel Laroche, à 19 heures 15.

Union philatélique du Quercy

Le Président de l'Union informe les collectionneurs et amateurs qu'aucun membre de l'Union n'est autorisé à se rendre à domicile pour solliciter des dons pour la société.

Il rappelle que les échanges et les achats sur carnets à choix n'ont lieu qu'au siège social, 25, rue de l'Université, le vendredi, à 20 h. 30.

Le Président,
Docteur MENDAILLES.

Association des retraités militaires proportionnels

Une assemblée générale des retraités militaires proportionnels et des veuves de R.M.P. se tiendra à Cahors le dimanche 18 décembre prochain, à 10 heures, dans une des salles de la mairie.

Ordre du jour : constitution de la section autonome des R.M.P et de leurs veuves du département du Lot ; approbation des statuts ; élection du Conseil d'administration ; paiement des cotisations de 1939 ; questions diverses.

Les camarades qui ne pourraient assister à cette réunion sont priés de faire parvenir le plus tôt possible le montant de la cotisation (15 francs), à M. Valadié, trésorier de l'association, mairie de Cahors.

La cambriole

Mercredi soir, vers 20 heures, Mme Alazard, propriétaire de la charcuterie rue Clemenceau, constatait que la porte du magasin était ouverte, lorsqu'elle aperçut un individu sortir du magasin et s'enfuir à toute vitesse vers la rue Nationale, après avoir emporté le contenu du tiroir-caisse.

Mme Alazard appela au secours et son mari et son employé se mirent à la poursuite de l'individu qui avait pénétré dans une maison de la rue Bouscarrat.

La police, informée, procéda à son arrestation et le conduisit au Commissariat.

L'Estélo de Bessou à Cahors

Le public cadurcien a gardé le souvenir de cette troisième fête de la Jeunesse qui s'acheva le 12 juin dernier en soirée régionaliste au Théâtre Municipal avec le concours de « *L'Estélo de Bessou* » et de l' « *Eicola dan Barbichet limousin* ».

C'est d'ailleurs à la demande de nombreux amis des choses du terroir que la Fédération a pensé organiser une nouvelle soirée avec « *L'Estélo de Bessou* » que dirige avec tant de talent notre ami M. Mouly, félibre rouergat.

Nous reverrons donc sur la scène de notre Théâtre municipal, le dimanche 18 décembre, en matinée, ces hommes en blouse, foulard rouge et grand chapeau et ces femmes avec coiffe, longues et larges robes dansant les vieilles bourrées de nos pères.

Nous publierons incessamment le programme de cette matinée régionaliste du 18 décembre, à la gloire du parler occitan.

Accidents du travail

M. Felzines, 36 ans, manœuvre à l'usine à gaz, a eu la main droite prise par une courroie en déchargeant un tendeur. Deux doigts ont été douloureusement coincés.

8 jours d'incapacité de travail.

⁂

M. Laparra, maître de chai aux anciens établissements Lasserre, manutentionnait un fût de vin, lorsqu'il ressentit une vive douleur dans l'aine.

M. Laparra devra observer un long repos.

Dès maintenant pensez à vos cadeaux de Noël. Vous aurez un plus grand choix et les toutes dernières nouveautés.

Mandelli
BIJOUTIER-ORFEVRE, CAHORS
Achète et échange au plus haut cours vieux bijoux et monnaies or et argent à des cours inconnus

Bal des Tarn-et-Garonnais

Samedi, 10 décembre, l'Amicale des Tarn-et-Garonnais donnera son bal dans les salons du Robinson.

Un service de transport par autobus sera mis gratuitement à la disposition des familles des sociétaires et de leurs invités sur présentation de leurs cartes d'invitation. Le service commencera à 21 h. 45 et cessera à 2 h. du matin. Le départ et le retour auront lieu devant la mairie. Nous prions les sociétaires de retirer leurs cartes d'invitation chez le camarade Louis Duthil, coiffeur, rue Wilson, (chaque carte devra porter le nom du sociétaire).

Ce bal étant comme de coutume précédé du banquet des adhérents de l'Amicale, nous prions ceux-ci de retirer leur carte de banquet.

La réunion de tous les compatriotes pour l'apéritif aura lieu au siège social (café de Bordeaux) le 10 décembre, à 18 h. 15. Le banquet aura lieu à 19 h. 30. Aucune défection que celle des cas de force majeure ne doit se produire.

Notre amicale étant en même temps une société de secours mutuels fêtera son 15e anniversaire ; aussi banquet et bal s'annoncent cette année sous les meilleurs auspices. — *Le bureau.*

Auto contre camion

Mardi matin, une auto est entrée en collision, près de Vers, avec un camion appartenant à une fabrique de conserves de Marseille. Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais les dégâts matériels sont très importants.

Stationnement interdit

Mardi, procès-verbal a été dressé par la police aux nommés Gustave et Pierre Loustalot, forains, qui avaient laissé en stationnement leurs roulottes sur la cale de Saint-Georges, stationnement interdit par arrêté municipal.

Chute

M. Duport, 59 ans, veilleur de nuit au Comptoir d'Escompte, à Cahors, en faisant une ronde, la nuit, dans cet établissement, a glissé et est tombé.

Dans sa chute, il s'est blessé au pied gauche et devra observer plusieurs jours de repos.

Les Sports

A LUZECH.

Championnat. — Dimanche, 4 décembre se déroula la deuxième manche du championnat du Périgord Agenais. Cette partie qui fut à l'avantage des locaux n'eut pas tout l'intérêt que donne en général un match de compétition.

Luzech, supérieur dans toutes les phases de jeu, domina les *trois*-quarts de la partie et franchit à plusieurs reprises les buts adverses. Casseneuil lutta jusqu'au coup de sifflet final sans pouvoir marquer. L'énergie et la volonté dont firent preuve ses joueurs au cours de toute la partie méritaient de sauver l'honneur. Bon arbitrage de M. Sèze. Par sa victoire, Luzech s'est qualifié pour jouer la demi-finale.

A l'Union Sportive. — Après le match de championnat de dimanche dernier un vin d'honneur fut offert à tous les membres de la société dans la salle de la mairie.

Le Président d'honneur et le Président de la société prirent tour à tour la parole et levèrent leurs verres à la santé des joueurs et à la prospérité de la société.

Celle-ci remercie les personnes qui veulent bien lui montrer leur sympathie et leur encouragement.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Fête de la Sainte-Cécile. — Notre société musicale « l'Avenir de Castelnau-Montratier » a magnifiquement fêté la Ste-Cécile dimanche 4 décembre.

C'est devant une salle comble que le concert public, dont nous avions donné le programme, a été brillamment exécuté, à 16 heures, dans la salle municipale des fêtes, sous la direction de M. Vincens, sous-chef de notre fanfare.

Les auditeurs ont vigoureusement applaudi nos chers musiciens. Lorsque M. Pechméja, l'ancien directeur de l'Avenir, invité à ces fêtes, a fait son apparition, la salle entière s'est levée pour l'acclamer.

A 19 heures, un banquet remarquablement servi, réunissait soixante convives, membres honoraires et exécutants à l'hôtel Garrigues, sous la présidence de M. Dalbin, conseiller municipal, remplaçant M. Mazelié, maire, conseiller d'arrondissement, que son état de santé a empêché d'assister à cette fête. Mais toujours guidé par son bon cœur, notre aimable maire avait eu la gentillesse d'offrir quelques bouteilles de vin vieux exquis.

La plus franche gaîté n'a cessé de régner pendant toute la durée de ce délicieux repas.

Au dessert, M. Pouget, président de notre société musicale et de la commission administrative de la fanfare, dans une charmante allocution, remercie M. Pechméjà d'avoir accepté l'invitation qui lui avait été adressée. Il exprime ses regrets de voir M. Blaizeau, notre directeur, écarté de cette manifestation par un deuil récent et notre maire, M. Mazelié, retenu loin de nous par son état de

santé et auquel il souhaite un prompt rétablissement.

M. Pouget se réjouit de voir groupés autour de ces tables membres honoraires et participants d'une société musicale dont les progrès vont sans cesse croissants. Il remercie M. Dalbin et la municipalité de l'appui financier donné à notre société musicale.

Il donne de précieux conseils d'union, de concorde et de technique à tous les membres de la fanfare à laquelle il souhaite prospérité et succès.

M. Pechméja remercie ses amis de l'accueil qu'ils viennent de lui faire et il leur exprime la joie qu'il éprouve de se retrouver avec eux.

Le concert musical l'a charmé. Il encourage tous les musiciens et indique l'avantage que les jeunes peuvent avoir en se faisant classer dans la musique militaire.

Après le banquet, à 21 h. 30, les convives se rendent au café du Centre, tenu par M. Quèbre, où un moka exquis leur est servi. Là les langues se délient, chacun y va de sa chanson, de son monologue. Les chœurs ne font pas défaut. On se sépare un peu tard ou plutôt de bonne heure.

Nous applaudissons sans réserve cette jolie fête et nous souhaitons sincèrement et de tout cœur que l'Avenir groupe toute notre charmante jeunesse et tous nos musiciens. Que l'entente parfaite règne dans la société.

Nécrologie. — Nous apprenons avec tristesse le décès de M. Birmen Gabriel, cultivateur à Saint-Privat, à l'âge de 77 ans.

Nos bien sincères condoléances aux membres de sa famille.

Nuzéjouls

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Nuzéjouls s'est réuni le dimanche 4 décembre pour la session ordinaire de novembre, sous la présidence de M. Cammas, maire.

Tous les conseillers étaient présents.

M. le Président fait procéder à l'élection des délégués pour la révision des listes électorales et à la désignation des répartiteurs pour 1939.

Lalbenque

Notre foire. — Notre dernière foire a été très importante, favorisée par une belle journée, après une nuit de pluie et tempête.

Tous les marchés et foirails amplement garnis, sauf aux bœufs, où les années précédentes, à pareille foire, il y avait encombrement.

Cette année les transactions ont été un peu lentes, consécutives au manque de fourrage.

Au marché aux porcelets, grande animation, vente très facile pour ceux qui reconnaissaient la truffe.

Aux oisillons, hausse très sensible de 20 francs par paire en rapport sur la foire d'octobre ; le cours normal a été de 130 à 140 fr. la paire.

La volaille, malgré un fort arrivage, s'est toute vendue : poulets 5 à 6 fr. ; poules vieilles, dindons, canards, 5 à 5 fr. 50; lapins, 3 fr. le tout la livre ; œufs, 8 à 8 fr. 50 la douzaine. La truffe a fait son apparition, par un apport de 100 kilos traitée à 90 fr. le kilo.

Au dernier marché de mardi 6 décembre, il y a eu de 300 à 350 kilos, vendue 100 à 105 fr. le kilo.

Il est prévu pour mardi 13 courant, 1.000 kilos sur notre marché.

La prochaine foire de décembre aura lieu comme tous les ans, la veille de la Noël.

Limogne

Bureau de bienfaisance. — Le bureau de bienfaisance s'est réuni sous la présidence de M. le Dr Ouvrieu, maire. Etaient présents : MM. Abadie, Cabrit, Dubrun, Lagarrigue, Mercadié.

La liste des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite et des assurés sociaux est approuvée ; plusieurs demandes d'assistance aux femmes en couches reçoivent un avis favorable. Les dossiers seront transmis à la commission cantonale pour décision.

Le bureau distribuera aux indigents en 1939 les mêmes dons en nature qu'en 1938; bien plus, grâce à des dons anonymes, il fera les 15 janvier, février et mars une distribution supplémentaire que nos pauvres apprécieront.

Le président expose que la délégation administrative de M. Mercadié Henri expire le 31 décembre ; il rend hommage à l'assiduité aux séances, à l'impartialité dévouée de son collaborateur ; il souhaite que M. le Préfet en reconnaissance des services rendus renouvelle son mandat à M. Mercadié qui jouit de toutes nos sympathies.

Luzech

Société musicale. — Nous rappelons que dimanche prochain, 11 courant, à 20 h. 30, la Société musicale « Les Enfants de Luzech » offrira son grand bal public annuel, auquel toute la jeunesse de Luzech et des environs est conviée.

Inutile de rappeler à nos lecteurs le succès obtenu par les bals des années précédentes, pour prévoir pour celui-ci la même affluence de danseurs. Il nous suffit d'ajouter que l'orchestre sera dirigé par M. Causse, clarinettiste, 1er prix du Conservatoire de Toulouse.

MM. les Membres honoraires, désireux de prendre part au banquet, sont priés de se faire inscrire chez M. Robert Lurguie, Hôtel de l'Ile, avant le 10 décembre.

Programme du concert : 1. En Liesse, marche (Turine) ; 2. La Finta Giardiniéra, ouverture (Mozart) ; 3. Linons et Dentelles, valse (F. Popy) ; 4. Mireille, fantaisie (Gounod) ; 5. Plume au vent, marche (Turine).

Championnat. A l'Union Sportive. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Caillac

Accident de Football. — Au cours de la partie de football disputée dimanche entre les équipes de Caillac et d'Albas, notre ami et compatriote, Sanyris Yvan, de Caillac, a été blessé à la jambe droite. Il a reçu les soins du Docteur Boutary de Douelle, qui a conclu à un repos de quinze jours.

Nous souhaitons à notre intrépide équipier une guérison rapide afin que nous puissions le voir jouer en championnat.

Douelle

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a voté une motion relative à la construction d'un trottoir avec caniveau dans la traversée de Douelle, en bordure de la route n° 8 de Cahors à Touzac.

Nos foires. — La foire qui devait se tenir le 18 décembre aura lieu le 15 décembre.

Duravel

Accident. — Le jeune Maurice Balayssac, ouvrier menuisier chez M. Fabre Lucien, s'est blessé profondément aux 1re et 2e phalanges de l'index gauche avec un ciseau qui ayant glissé lui a pénétré dans ledit doigt.

Une incapacité de travail de 15 jours a été prescrite par M. Lajugie, docteur à Fumel.

Vœux de prompte guérison.

Vers

Nécrologie. — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mme Thérèse Boisset, décédée à l'âge de 38 ans. Les obsèques de la regrettée disparue ont été célébrées dimanche en présence de nombreux parents et amis de la famille. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

M. de Monzie a présidé à Paris la fête annuelle de la Ligue Auvergnate et du Massif Central. — La Ligue Auvergnate et du Massif Central a donné samedi dernier, dans les salons du Palais des Expositions, Porte de Versailles, son banquet annuel, suivi d'une grande fête de nuit.

M. Louis Bonnet, Secrétaire général de la ligue, a fait appel cette année à M. Anatole de Monzie, Ministre des Travaux publics, pour présider ce banquet. On remarquait autour du Ministre MM. Queuille, Ministre de l'Agriculture, ; Charles Pomaret, Ministre du Travail ; Boulard, vice-président du Conseil municipal ; Jacques Bardoux, de Castellane ; Vazeille, Député de la Corrèze ; René Besse, Député du Lot, ancien Ministre ; Bossoutrot, Député ; Yvan Fabry, Sénateur du Doubs ; Sabatier. conseiller municipal de Paris et de maintes personnalités.

Au cours du banquet, les convives entendirent les « Rabutraires vielleurs », accordéonistes originaires du Massif-Central qui jouèrent les vieux airs du pays et de la Société « La Bourrée ».

Une piscine à Figeac. — Lorsque nous parlons de natation, beaucoup de personnes disent : « Tout le monde devait savoir nager. » Ceci est parfaitement exact, mais il faudrait en donner les possibilités. Pour cela, les enfants des écoles devraient avoir la faculté, dans leurs loisirs, de fréquenter des piscines qui leur permettraient de se livrer à la natation pendant une grande partie de l'année.

Les municipalités devraient contribuer à cette œuvre purement sportive et utilitaire et, dans quelques années, nous constaterions chez nos enfants, leur développement physique, leur goût dans les sports où ils ne trouveraient que des plaisirs sains.

Une piscine comportant bassin-école et bassin sportif devrait être indispensable dans toute ville sous-préfecture. Ainsi pourrait être réduite la liste désastreuse des personnes qui se noient à cause de leur incapacité dans la pratique de la natation.

Il est nécessaire d'entreprendre une éducation de jeunes dans des piscines où règneraient la sécurité, l'hygiène et la morale. Des résultats très satisfaisants seraient notre récompense et nous créerions ainsi dans notre jeunesse un avenir d'hommes sportifs et athlétiques.

Notre société « Le Cercle de Nageurs » possède une documentation piscines qu'elle tient à la disposition très détaillée sur la construction des de ceux qui voudraient s'y intéresser.

Légion d'honneur. — Nous apprenons la nomination de M. Amédée Cluzel, employé de commerce, au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Nous nous réjouissons de la belle distinction que vaut à M. Cluzel sa magnifique conduite au 7e régiment d'Infanterie.

Nous adressons à notre sympathique compatriote, glorieux mutilé de guerre, nos vives et cordiales félicitations.

En marge des discours. — A petits pas, les quais de Figeac sont parcourus par de bons Figeacois rentiers, retraités, qui discutent avec une parfaite courtoisie sur les problèmes du jour.

Le ton s'élève rarement, sauf si la bonne renommée de Figeac est en jeu.

Ainsi, il paraîtrait que MM. Piétri et Edouard Herriot, dans les discours qu'ils ont prononcés à l'Association France-Egypte, auraient commis la profonde erreur consistant à dire que Grenoble est la ville natale de Jean-François Champollion !

N'est-il pas plutôt vrai que les orateurs amenés à parler de Champollion, ont négligé de dire un mot sur Figeac.

Quoi qu'il en soit, nous rappelons que vers 1750, le père Champollion, libraire ambulant, se fixa à Figeac, où il épousa une demoiselle Gallien. De ce mariage naquit, à Figeac, Jacques-Joseph Champollion, le 5 octobre 1778, surnommé Champollion-Figeac, et Jean-François Champollion, le 23 décembre 1790. Et c'est Jean-François Champollion-le-jeune qui est resté célèbre dans le monde entier ; il a le premier rédigé une grammaire et un dictionnaire de la langue égyptienne. Il mourut à Paris le 4 mars 1832.

Tournoi de billard. — Certains jeux n'ont qu'une vogue éphémère. Le succès du noble jeu du billard, seul, résiste aux assauts du temps et plaît toujours à ses initiés... et aussi, aux jeunes gens qui désirent s'entraîner à toutes les combinaisons du carambolage.

Nous apprenons avec plaisir qu'un tournoi de billard s'ouvre au grand Café du Commerce.

Un pressant appel est adressé à tous les amateurs qui pourront se placer dans la catégorie correspondant à leurs moyens de joueurs ou à leur talent.

De nombreux prix, dont une queue de billard (marque la Hiolle), seront décernés aux cinq gagnants de cette passionnante compétition.

Prix d'engagement : 7 francs.

Spectacles. — Samedi en soirée et dimanche en matinée et soirée :

Au Family-Ciné : « Club de femmes » avec Danielle Darrieux et Josette Day. Un comique « Fallait y penser ». Actualités mondiales.

Au théâtre municipal : « La malle de Singapour » avec Laurel et Hardy. Actualités Paramount.

Laval-de-Cère

Match de football. — Dimanche prochain 11 décembre, l'équipe de l'Union Sportive Lavalcéroise recevra sur son terrain de la Condamine l'équipe première de Gagnac.

Nos joueurs, battus de justesse au match aller, par un but à zéro, auront à cœur d'effacer cette défaite et feront tout leur possible pour obtenir la victoire.

Voici la composition de l'équipe remaniée :

Dans les buts : Dausset ; arrières : Latour (capitaine) et Biassutti ; demis : Bennet, Baudrey et Fouilhaux ; avants : Mallen, Blazy, Barrié, Audinet et Dechambres ; remplaçants : Sélénoff, Fouilhac et Couderc.

Le coup d'envoi sera donné à 14 heures 30.

La foire de mercredi. — A la foire de mercredi 7, les porcs gras furent achevés entre 405 et 470 francs les 50 kilos, poids vif.

Cajarc

Accident. — La fillette de M. Alfred Henry, ferblantier à Cajarc, a fait une chute dans les escaliers de la maison et s'est fracturée une jambe.

Cette blessure nécessitera un long repos. Nos sincères souhaits de complet rétablissement.

St-Jean-de-Laur

La Sainte-Barbe. — Dimanche 11 décembre, nos sapeurs-pompiers célébreront la Sainte-Barbe.

A 11 heures, défilé en musique sur le tour de ville et à midi banquet à l'hôtel de la Promenade. Le soir, à 19 heures, grand bal.

Thémines

Spécialité de la saison. — Cette semaine, nos ménagères ont été en effervescence : il fallait vider les oies et canards gavés avec tant de soins et voir si on aurait de beaux foies gras à porter au marché.

Ces bons volatiles avaient, en règle générale, bien fait leur devoir ; leurs foies, beaux de qualité et de poids, jusqu'à plus d'un kilo pour certains d'entre eux, ont récompensé les gaveuses de leur peine et ont été vendus à un cours élevé, de 35 à 40 fr. le demi-kilo. Un foie bien truffé vaudra son pesant d'or, cette année !

Les maladies de peau guérissent mais à deux conditions

Il ne suffit pas de purifier le sang, il faut, en plus, bien digérer, pour éviter toute infection intestinale. C'est parce qu'ils sont digestifs et dépuratifs à la fois, que les Sels Largan font constamment disparaître l'eczéma, les rougeurs, les verrues, les démangeaisons et assurent la santé de la peau, ils sont composés, en effet, de chlorure de magnésium associé aux sels de fruits rafraîchissants et aux sels alcalins qui neutralisent l'acidité des humeurs. Prenez donc, chaque matin, un verre à madère de la solution que vous préparez vous-même en versant dans un litre d'eau un flacon de Sels Largan, qui vaut 8 fr. 85 pour une cure de 16 jours. Toutes Pharmacies.

SUPPRIMEZ les crèmes de votre maquillage
ADOPTEZ la FORMULE AMÉRICAINE de Claire St-Jean

SOINS RATIONNELS -- ÉCLAT INÉGALÉ

Les deux flacons d'essai contre **8 fr. 50 franco** (timbres acceptés)

Laboratoire CLAIRE SAINT-JEAN

- 92, Champs-Elysées, 92 -- PARIS -

Arrondissement de Gourdon

Payrignac

Comme au mois de juin. — Dans un jardin des Vitarelles, on peut remarquer un carré de petits pois à rames, hauts d'un mètre environ, tous couverts de fleurs et de cosses pleines. Le fait est assez rare au mois de décembre.

Salviac

Nos compatriotes. — M. Moïse Delbos, adjudant-chef-armurier, fils aîné de notre estimé maréchal-ferrant, affecté à la direction de l'artillerie à Saïgon, est rapatrié d'Indo-Chine et nommé en la même qualité au 8e régiment des tirailleurs sénégalais à Toulon. Nos félicitations.

Arbre de Noël. — Les écoles laïques auront comme chaque année leur arbre de Noël, monologues et saynètes, distribution de jouets.

Les organisateurs font appel aux nombreux amis de l'école et remercient ceux qui déjà leur ont fait parvenir leur obole.

La date exacte et le programme seront donnés ultérieurement.

Les dons sont reçus par M. Besse, instituteur et Mmes Rouffignac et Henry, institutrices.

Sa recette quand il est déprimé

« J'étais complètement à plat, abattu par le surmenage, le manque d'appétit et de sommeil, écrit M. A. Valledent, à Aubusson. La Quintonine a été pour moi une véritable source d'énergie. Je suis maintenant plus fort et plus vigoureux que jamais ». La Quintonine stimule les forces, augmente la résistance et permet les plus grands efforts. Le flacon, pour faire un litre de délicieux vin fortifiant, ne coûte que 5 fr. 75. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Dernière heure

La réforme électorale

De Paris. — La Commission du suffrage universel de la Chambre a élu son nouveau rapporteur M. Sylvestre, député du Gard. La Commission a manifesté, à l'unanimité, le désir que le débat sur la réforme électorale s'engage immédiatement après le vote du budget.

L'ambassade de Roumanie à Paris

De Bucarest. — On apprend dans les milieux de la Cour que l'agrément a été demandé pour la nomination de M. Tartaresco, ancien président du Conseil, comme ambassadeur de Roumanie à Paris.

Mesure contre M. Jouhaux

De Paris. — Le ministre des finances a pris un arrêté aux termes duquel est rapportée la désignation de M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T. comme membre du Conseil général de la Banque de France.

La presse allemande et l'accord franco-allemand

De Berlin. — La déclaration franco-allemande est considérée par la presse allemande comme un succès de la politique européenne nouvelle, dérivant des accords de Munich et comme un tournant décisif dans l'histoire des relations franco-allemandes.

Une innovation

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, du 18 décembre au 7 janvier, le *Central-Radio* offre à tout acheteur d'un poste *Lafayette*, une paire de chaussures d'une valeur de 150 francs, à choisir « Au Fin Bottier », en face la Mairie.

Si vous voulez acquérir un poste de T.S.F., allez au *Central-Radio*, car dans toute la région, c'est la seule adresse où le poste vendu vous est garanti efficacement, et où n'importe quelle réparation d'appareil de toutes marques, vous sera effectuée dans le plus bref délai, par un spécialiste et du matériel de premier choix.

Visitez notre salon d'exposition où vous trouverez toute la gamme de *Lafayette*. Représentation *Philips* et *Dalton*, tous postes sur commande.

Le Central-Radio se charge de toutes installations électriques en ville ou à la campagne, travail soigné, rapide, garanti, matériel U.S.E. et à qualité égale, des prix sans concurrence.

Une seule adresse :

BÉNECH, **CENTRAL-RADIO**

devant la Mairie, CAHORS

Cadeau du Nouvel An

Pour satisfaire ses innombrables et fidèles clients, qui vont toujours en augmentant, les chaussures BENECH vont leur offrir un magnifique cadeau.

A tout acheteur d'une paire de chaussures d'une valeur de 100 à 150 fr., jusqu'au 31 décembre, il sera remis un numéro, au-dessus de 150 fr. deux numéros. Le numéro gagnant de la Loterie recevra un superbe poste de T.S.F. Lafayette, 5 lampes, toutes ondes, d'une valeur de 1.125 francs, prix catalogue imposé par la maison.

AU FIN BOTTIER

Venez tous vous chausser

32, *Boulevard Gambetta, CAHORS*

LOTERIE DE LA PRESSE

RÉPUBLICAINE DÉPARTEMENTALE

Gros lot : AUTOMOBILE de 50.000 Francs

Nombreux lots de valeur : meubles, motocyclettes, tandems, bicyclettes, fusils, appareils de T.S.F., bijoux, lingerie, machines à coudre, articles ménagers.

Prix du billet : 2 francs.

Le carnet de 25 billets : 50 francs.

En vente aux bureaux du journal, dans ses dépôts, et à la Presse Départementale, 22, Chaussée-d'Antin, Paris 9e.

Aux demandes d'envoi par poste, ajouter le prix des billets en mandat ou chèque (pas en timbres) avec une enveloppe portant votre adresse, timbrée à 0,90 jusqu'à 10 billets, à 1,20 pour 1 carnet.

La couverture de chaque carnet acheté en entier donne droit, **gratuitement**, à une participation de la Loterie Nationale pouvant aussi gagner 50.000 francs.

Payons 400 fr

les 100 cop. d'apr. mod. adr. grat. Ecr. : V.-R. GELAS. 14, M.-Sébastien, Lyon.

Petites annonces économiques

A LOUER de préférence à jeune homme seul, chambre avec cabinet de toilette, eau courante chaude et froide. Prendre adresse Bureau du Journal.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 15

POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE

Roman par P. GOURDON

L'affreux malheur qui venait de frapper l'épouse, naguère encore adulée, d'un homme que l'on avait cru puissamment riche, inspirait au contraire, des phrases comme celles-ci :

— Elle l'a ruiné, ma chère.

— Ce n'est pas étonnant. Tout ce luxe !

— Cet hôtel !

— Ces toilettes !

— Ces dîners !

— Ces soirées !

— Ces voyages !

— Ces croisières !

— Ces autos !

Toutes lui reprochaient ce qu'avant sa chute elles avaient toutes envié.

D'autres allaient plus loin. Elles rendaient Danielle responsable, non seulement de la ruine de son mari, mais encore de l'horrible catastrophe dans laquelle avait sombré une vie n'ayant connu, jusque-là, que des succès.

— Elle l'a tué, ma chère. Elle est la cause de sa mort.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûre.

— Moi aussi, approuvait une troisième.

Et une quatrième, parmi ces soi-disant amies de la nouvelle veuve, ne craignait pas d'affirmer :

— Quand on a une femme comme celle-là, on finit toujours par se suicider.

Plusieurs déclarèrent :

— C'est évident !

— Il n'y a pas de doute !

— Aucun.

— Obligé de satisfaire toutes les fantaisies, tous les caprices, toutes les extravagances d'une petite folle comme l'était cette pauvre Danielle, un mari dépense à tire-larigot. Tout y passe...

— Même l'argent des autres.

— C'est méchant ce que vous dites là.

— Dame ! Croyez-vous que les clients de la banque Aubin ne vont pas y laisser des plumes ?

— Je n'en sais rien.

— Moi non plus, mais on le dit.

Une vieille dame, à qui son mari n'avait jamais pu offrir de diamants assez beaux à son gré, faisait, d'un ton aigre-doux, cette remarque :

— Prendre l'argent que l'on vous prête pour payer les bijoux de sa femme, c'est très commode.

Sa voisine répliquait :

— C'est très commode, évidemment, mais un jour ou l'autre, ça mène à la culbute.

— A la culbute... dans la mer, précisait finement un jeune homme qui s'était fait, dans les salons, une spécialité des mots d'esprit.

Et l'on riait. On riait, tout en étant bien persuadé que M. Aubin, acculé à la ruine par les prodigalités insensées qu'exigeait de lui sa femme, s'était volontairement donné la mort, en se jetant dans la mer, du haut de la falaise.

— Des gens l'ont vu faire ce saut périlleux, ma chère.

— Comment cela, puisque c'était pendant la nuit ?

— Il y avait clair de lune.

— Qui l'a vu ?

— Des pêcheurs.

— Ils vous l'ont dit ?

— Non. Je ne suis jamais allée à Perros-Guirec. Mais c'est le bruit qui court, paraît-il, dans tout le pays.

Car l'hypothèse du suicide était la seule admise dans ce milieu mondain. On y traitait de conte invraisemblable l'explication donnée par ceux qui croyaient à l'assassinat.

Ce fut aussi ce monde frivole et médisant qui cessa le premier de commenter le tragique événement. On se lasse assez vite de parler des choses tristes, chez ceux qui s'amusent, ou qui, du moins, prétendent s'amuser. D'autres actualités plus gaies, d'autres scandales plus croustillants firent passer au second plan le drame de Kermor. On finit même par n'en plus guère parler et par l'oublier presque tout à fait.

Dans le monde des affaires, on l'oublia moins vite. Cela tenait, d'une part, à ce que M. Aubin avait là de solides amitiés, d'autre part à ce que débiteurs et créanciers de la banque se demandaient avec anxiété jusqu'à quel point leurs intérêts allaient être compromis.

Mais quand une liquidation amiable, habilement conduite par Célestin Tréard, eut sauvegardé, dans la mesure du possible, les droits de chacun, puis, quand, un peu plus tard, des scandales financiers éclatèrent, dont furent victimes les clients d'autres banques, on regarda comme déjà anciennes la disparition de la banque Aubin et la mort de son fondateur. Et l'on commença de penser à autre chose.

En Bretagne, le souvenir du drame de Kermor devait être plus durable. On oublie moins vite en province qu'à Paris un événement comme celui-là. Et longtemps encore, aux environs de Perros-Guirec, on parla de la nuit tragique, on discuta l'hypothèse du suicide et l'hypothèse du meurtre.

Cependant, là comme ailleurs, le temps accomplit son œuvre. Peu à peu, bourgeois, ouvriers, paysans et pêcheurs cessèrent de traiter la question de savoir si le cadavre du banquier parisien avait disparu dans les profondeurs de la mer, ou s'il était enfoui sous le sable des grèves, Quel qu'eût été son linceul, le silence se fit. Il se fait toujours autour des tombeaux.

CHAPITRE II

RUINÉES

De l'élégante, claire et large avenue Kléber, à la sordide, étroite et sombre rue des Haudriettes, quelle différence ! La femme et la fille de M. Aubin avaient dû, pourtant, quitter l'hôtel situé sur la voie magnifique allant de l'Etoile au Trocadéro, et se réfugier dans un humble logement, au dernier étage d'un immeuble occupé, presque tout entier, par une maison de commerce en gros, dans cette rue qui va de la rue des Archives à la rue du Temple.

Encore avait-il fallu que Célestin leur vînt en aide et sût profiter de ses relations dans le monde commercial pour leur trouver ces deux chambres et cette cuisine. Faute de quoi, elles eussent été menacées de rester sans abri.

Si, en effet, la liquidation habilement et honnêtement faite par le fondé de pouvoir avait eu pour résultat de désintéresser tous les créanciers de la banque, l'actif tout entier avait été englouti par le paiement des dettes, et il ne restait rien aux deux malheureuses femmes qui brusquement étaient tombées de l'opulence dans la pauvreté.

En face de cette chute lamentable chacune d'elles avait réagi à sa manière, suivant son éducation et son tempérament : l'une en faisant succéder, à des crises navrantes de découragement et à des lamentations inutiles, des retours d'optimisme fondés sur de puériles et vaines illusions, l'autre en évitant toute récrimination, tout commentaire sur le passé, en sachant dominer même sa douleur filiale pour travailler avec énergie et gagner le pain quotidien.

Car il fallait vivre et ce n'était pas Danielle qui se trouvait en mesure de fournir, même une partie minime des ressources nécessaires. Guillemette devait donc suffire à tout.

Elle y suffisait à peu près, grâce à un labeur incessant, à un courage qui ne se démentait pas, et aux études qu'elle avait faites, que sa belle-mère, pourtant, lui avait si souvent reprochées.

Ses professeurs de la Sorbonne, s'intéressant à elle et la sachant instruite, lui avaient trouvé des élèves. Elle faisait le dur métier de répétitrice à domicile, courant le cachet du matin au soir, conduisant de jeunes enfants au cours, apprenant aux uns à lire, aux autres à compter, en préparant de plus âgés au baccalauréat ou au brevet supérieur.

(*A suivre*).

Les dentifrices GIBBS sont présentés en tubes grand et petit modèles et en boîtes élégantes, propres et inusables. Les boîtes GIBBS se font en 6 coloris et se rechargent indéfiniment avec le savon de rechange.

PLUS D'IVROGNES
POUDRE JANEHJO.
Inoffensive, sans goût. Boîte: Lab^re JANEHJO, JEUMONT (Nord)
Amélioration rapide. Toutes Pharmacies.

Agriculteurs

PENSEZ
dès maintenant
AU VOYAGE
que vous ferez
quand vos travaux
d'automne et d'hiver
vous laisseront
quelques loisirs

Vous pourrez alors avec votre famille
PROFITER DU BILLET DE
LOISIRS AGRICOLES
DÉLIVRÉ DU 1er OCTOBRE AU 31 MARS
40 % DE RÉDUCTION
VALIDITÉ 31 JOURS
Ce billet est délivré sur présentation d'un
CARNET SPÉCIAL D'IDENTITÉ
Renseignez-vous dans les gares
S. N. C. F.

"Mon Jardin"
Revue de Jardinage
THOUARS (Deux-Sèvres)
est le guide pratique des amateurs
Essai de 3 mois contre 2 fr. en timbres-poste
Essai 3 mois : 2 francs

N'oubliez pas d'avertir ?

La route, la rue ont des embûches : les obstacles imprévus.

En doublant, méfiez-vous de la voiture qui vient en face de vous et dont vous appréciez mal la vitesse.

Ralentissez beaucoup aux croisements : votre vue est limitée.

Ne doublez jamais dans un virage ; ni au sommet d'une côte.

Ne vous fiez pas à un passage à niveau ouvert.

La route devant vous n'est pas forcément libre : un accident, un camion en panne, un arbre déraciné peuvent l'obstruer.

Vous ne connaissez que la portion de route que vous avez en vue, et encore un troupeau peut sortir d'un champ, un piéton sur le bas côté peut traverser, un cycliste peut tomber, un gros véhicule peut vous cacher un danger.

En conduisant, ne soyez pas distrait.

Agir ainsi démontre vos qualités de bon conducteur. C'est ainsi qu'ont toujours fait les Vieux du Volant, aussi forment-ils l'élite des automobilistes. Si vous conduisez depuis au moins quinze ans sans avoir eu d'accident grave, vous pouvez poser votre candidature pour y être admis. Tous renseignements vous seront envoyés gratuitement sur simple demande adressée aux Vieux du Volant, 10, rue Pergolèse, à Paris.

Toujours + utile...
Toujours + pratique

ALMANACH HACHETTE
1939
9 fr.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :
ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le Dr ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de **PHOSPHIODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La **PHOSPHIODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 15 francs

ETUDE
de Maître Jean FABRE
Notaire à Cahors

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE de PRODUCTION « DUBOIS, DESPRATS, CRESPEAU ET Cie »

1. Suivant contrat reçu par Maître FABRE, notaire à Cahors, le 15 octobre 1938, enregistré à Cahors (A.C.), le 19 octobre 1938, volume : 778, folio : 32, numéro : 133 ;

Messieurs :

Jean-Baptiste-Albert DUBOIS, industriel, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 22;

Jean DESPRATS, industriel, ferronnier d'art, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 41 ;

Albert CRESPEAU, mécanicien, demeurant à Larroque-des-Arcs ;

Théophile DAUBAN, tourneur-outilleur, demeurant à Cahors, rue de la Poudrière ;

Georges COUAILLAC, ajusteur-outilleur, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 26 ;

Emile DARSE, serrurier, demeurant à Cahors, rue Louis-Deloncle, numéro 14 ;

André PRANEUF, fondeur-mouleur, demeurant à Cahors, rue de la Barre, numéro 48 ;

Jean DELFOUR, serrurier, demeurant à Cahors, rue du Portail-Alban, numéro 10 ;

Séverin AVERSA, chauffeur, demeurant à Cahors, rue des Trois-Baudus, numéro 5,

ONT ETABLI les STATUTS de la « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION » anonyme, à capital et personnel variables, régie par les lois des 24 juillet 1867, 1er août 1893, 1er mai 1930, 13 avril 1935, le décret-loi du 31 août 1937, le Livre III, titre 2 du Code du travail, et le décret-loi du 30 octobre 1935, dénommée : « Société des Etablissements DUBOIS, DESPRATS, CRESPEAU et Compagnie », Société coopérative ouvrière de production, anonyme, à capital et personnel variables.

Cette Société est fondée pour quatre-vingt-dix-neuf ans, elle a pour objet la fabrication et la vente de poignées de portes en tous genres, la serrurerie, la tôlerie, la charpente métallique, les machines agricoles, et généralement tous objets se rattachant à la quincaillerie.

Son siège social est à Cahors, rue de la Poudrière. Il peut être transféré par décision du Conseil d'administration.

Le capital social initial, susceptible d'augmentation, est fixé à QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENTS francs, représenté par 905 Parts d'intérêts de 100 fr. chacune, réparties entre les associés, au prorata de leur apport à la Société. Ce capital ne peut être réduit au-dessous de 70.000 francs. Dans le cas où il viendrait à être augmenté, le capital irréductible serait porté aux neuf dixièmes du maximum atteint.

Les associés doivent avoir une profession leur permettant d'être occupés dans l'entreprise, et leur candidature, faite par écrit, doit être agréée par le Conseil d'administration, et acceptée définitivement par l'Assemblée générale.

La Société est administrée par un Conseil composé de trois à neuf membres, pris parmi les associés possédant au moins cinq parts d'intérêts entièrement libérées, sauf pour le premier Conseil. Les deux tiers au moins des membres doivent être pris parmi les associés ouvriers ou employés.

Les administrateurs sont responsables, vis-à-vis de la Société et vis-à-vis des tiers ; ils sont nommés pour trois ans, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration se réunit une fois par mois, sur convocation de son Président ; il nomme tous les ans son Président et son Secrétaire, qui sont rééligibles.

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, et notamment ceux de :

Etablir un règlement intérieur qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ;

Nommer et révoquer tous les agents, ouvriers et employés de la Société, fixer leurs traitements, salaires, remises, gratifications et secours ;

Fixer les dépenses générales d'administration ; régler les approvisionnements de toutes sortes ;

Toucher les sommes dues à la Société et payer celles dues par elle ;

Souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce ;

Statuer sur tous traités et marchés rentrant dans l'objet de la Société ; faire toutes soumissions administratives, et toutes entreprises à forfait ou autrement ;

Consentir ou accepter tous baux, contrats de fermages et toutes promesses de vente, et ce, moyennant les prix, et sous les charges et conditions qu'il avise, lors même que leur durée excéderait neuf années ;

Faire tous achats, ventes ou échange d'immeubles, faire tous travaux de constructions, appropriations ou installations ;

Céder et acheter tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, au prix, charges et conditions qu'il avise ;

Déterminer l'emploi des fonds disponibles, et régler l'emploi du fonds de réserve ;

Contracter tous emprunts et consentir toutes délégations de transfert avec ou sans garantie, au profit de tous prêteurs sur les sommes pouvant être dues à la Société ;

Effectuer tous emprunts, avec ou sans hypothèque, ou autres garanties sur les biens sociaux ;

Autoriser, aussi, tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements ou désistements, ainsi que toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement ;

Poursuivre sur toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, provoquer toutes résolutions de vente, traiter, composer, compromettre, transiger en tout état de cause, et généralement faire pour la bonne et prompte administration des affaires de la Société tout ce qui sera nécessaire, quoique non prévu, les Administrateurs devant avoir les pouvoirs les plus absolus et ceux d'agir au nom de la Société de la même manière qu'un majeur, sans restriction quelconque.

Les Administrateurs peuvent choisir, parmi eux, un Directeur qui est chargé de l'administration courante et journalière de la Société dans les limites déterminées par eux. Ils peuvent, en outre, conférer des pouvoirs à telle personne que bon leur semble, même étrangère à la Société, par mandat spécial, pour un ou plusieurs objets déterminés.

L'Assemblée générale des Sociétaires désigne un Commissaire aux Comptes nommé pour trois ans, qui a le mandat de vérifier les Livres, la Caisse, le Portefeuille et les valeurs de la Société ; il doit être choisi en dehors des associés.

L'Assemblée générale a pour Bureau celui du Conseil, complété par la nomination de deux assesseurs. Elle est convoquée une fois par an, avant la fin du mois de mars, aux lieu, jour et heure désignés dans l'avis de convocation du Conseil d'administration.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ; il n'y est porté que des questions émanant du Conseil, ou du ou des Commissaires, et celles qui auraient été communiquées au Conseil, vingt jours au moins avant la réunion, avec un nombre de signatures, représentant au moins le quart des associés. Il ne peut être mis en délibération aucun autre objet que ceux portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport des administrateurs sur les affaires sociales ; elle entend également le rapport du ou des commissaires ; elle approuve ou redresse les comptes ; elle fixe les dividendes à répartir ; elle nomme les Administrateurs et Commissaires ; enfin elle prononce souverainement sur tous les intérêts de la Société, et confère au Conseil les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués seraient insuffisants.

Pour être régulièrement constituée, l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire doit représenter, au moins, le tiers des associés possédant au moins la moitié du capital social.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et charges sociales, de tous amortissements et de toutes réserves industrielles, constituent les bénéfices nets. Ces bénéfices seront affectés et répartis de la manière suivante :

5 0/0 pour constituer le fonds de réserve légale, jusqu'à ce qu'il ait atteint le montant du capital social ; ce prélèvement sera alors affecté au fonds de développement ;

5 0/0 pour constituer le fonds de développement de la Société ;

6,50 0/0 seront distribués aux associés, à titre d'intérêts, pour leurs parts libérées, sans pouvoir dépasser 6 0/0 pour celles possédées par des associés non ouvriers ou employés de l'entreprise ; l'excédent attribué à ces parts serait versé aux réserves ;

8 0/0 à la Solidarité, pour alimenter une Caisse de solidarité des associés ;

65,50 0/0 au Conseil d'administration, suivant délibérations qui seront prises par ce dernier ;

10 0/0 au travail, soit à tous les ouvriers ou employés, associés ou non, qui auront fourni un travail personnel à la Société.

La répartition des bénéfices aura lieu dans les six mois qui suivent l'Assemblée générale ordinaire et le paiement se fera aux lieux désignés par le Conseil d'administration.

Les fonds de réserve légale et de développement se composent de l'accumulation des sommes produites par les prélèvements sur les bénéfices. Ils servent à supporter les pertes dans le cas où il en surviendrait dans un exercice et sont, en outre, le véritable moyen permettant, sous tous les rapports, le développement de l'entreprise.

La répartition au Travail est faite au prorata des salaires et appointements touchés par chaque ouvrier ou employé pendant l'exercice écoulé.

La Caisse de solidarité est créée en vue de mettre à la disposition du Conseil d'administration, des fonds lui permettant de secourir les associés, le personnel et leur famille, et participer à des œuvres de solidarité.

A l'expiration de la Société, si la prorogation n'en était pas décidée, ou au cas de dissolution anticipée, l'actif net de la Société qui subsistera après paiement du passif, restitution des apports des associés, et s'il y a lieu, des répartitions différées, sera attribué par l'Assemblée générale, constitué par l'article 39, à la Confédération générale des Sociétés coopératives ouvrières de production.

Toutes contestations ou litiges, soit entre les associés et la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre deux Sociétés, aux sujets des affaires sociales, feront d'abord l'objet d'une tentative de conciliation devant la Confédération générale des Sociétés coopératives ouvrières de production. En cas de non-conciliation ils seront portés devant le tribunal compétent du département du siège social.

II. Suivant acte reçu par le même Maître FABRE, le 26 octobre 1938, enregistré à Cahors (A. C.), le 2 novembre 1938, volume : 778, folio : 38, numéro : 172 ;

Monsieur Jean DUBOIS, l'un des associés, sus-nommé, qualifié et domicilié, de la Société des Etablissements DUBOIS, DESPRATS, CRESPEAU et Compagnie, a déclaré que le capital social de 90.500 francs divisé en 905 parts de 100 francs chacune, prévu statutairement, aux termes du contrat sus-visé, du 15 octobre 1938, a été intégralement souscrit à concurrence des 905 parts libérées en totalité, savoir :

500 parts par l'apport en nature d'un fonds de commerce de fabrication de poignées de portes, serrurerie, ferronnerie, tôlerie, etc..., propriété de la Société à responsabilité limitée, DUBOIS, DESPRATS et CRESPEAU, dont le siège est à Cahors rue de la Poudrière, effectué à concurrence d'une valeur de 20.000 francs par Monsieur DUBOIS, de pareille somme en valeur par Monsieur DESPRATS et de 10.000 francs en valeur par Monsieur CRESPEAU, représentant les parts respectives des associés dans la Société sus-nommée.

La liste nominative des souscripteurs ; l'état des versements effectués par chacun des souscripteurs des parts ; les neuf bulletins individuels de souscriptions établis sur timbre par les associés souscripteurs, sont demeurés annexés au dit acte.

III. Enfin, suivant acte reçu par le dit Maître FABRE, notaire, le 24 novembre 1938, enregistré à Cahors (A.C.), le 25 novembre 1938, vol. : 178, folio : 45, numéro : 215,

Monsieur DUBOIS, sus-nommé, a déposé au dit notaire, une copie certifiée conforme et signée de tous les administrateurs d'une délibération de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société DUBOIS, DESPRATS, CRESPEAU et Cie, en date du 30 octobre 1938, aux termes de laquelle, cette Assemblée, a :

1. Nommé pour son Président Monsieur Jean DUBOIS, sus-nommé, et pour son Secrétaire, Monsieur A. CRESPEAU.

2. Adopté les conclusions du Commissaire, désigné, pour vérifier l'apport en nature des associés et son estimation à 50.000 francs.

3. Adopté définitivement les statuts de la Société établis par acte de Maître FABRE, du 15 octobre 1938 sus-visé.

4. Reconnu la sincérité des apports et versements faits par les associés, telle qu'elle *résulte* de la déclaration faite devant le notaire soussigné, le 26 octobre 1938.

5. Nommé les membres du Conseil d'administration, qui sont tous les associés plus haut désignés.

6. Nommé un Commissaire aux comptes.

7. Constaté que la Société était ainsi définitivement constituée.

Laquelle copie est demeurée annexée au dit acte de dépôt.

IV. Deux expéditions des actes reçus par Maître FABRE les 15 octobre 1938, 26 octobre 1938 et 24 novembre 1938, contenant respectivement : les statuts de la Société Dubois, Desprats, Crespeau et Compagnie ; les déclarations de souscriptions des parts ; le dépôt de la délibération de l'Assemblée générale constitutive, ont été déposées au greffe du Tribunal de commerce de Cahors, le trois décembre 1938, conformément à la loi.

Pour extrait :
J. FABRE.

Bibliographie

Librairie Henri LAURENS
6, rue de Tournon. PARIS-6^e

NOUVEAUTES D'ETRENNES 1939

Viennent de paraître :

Dans la Collection « Les Chefs-d'Œuvre à l'usage de la Jeunesse » **CONTES D'UNE GRAND'MÈRE,** par George SAND, illustrations de A. PECOUD. Un volume (28 × 22,5), 90 illustrations en noir et 8 en couleurs. Broché **18** fr. Cartonné **30** fr. Relié **35** fr. Chez tous les libraires. (Envoi franco contre mandat-poste de **20** fr. broché, **34** fr. cartonné et **39** fr. relié à H. LAURENS, 6, rue de Tournon, Paris, 6e).

Les beaux contes que George Sand racontait à ses petits enfants charmeront aussi nos jeunes lecteurs, qu'il s'agisse du *Chêne parlant,* de la *Fée aux gros yeux* ou de *l'Orgue du Titan.* Histoires captivantes pleines d'aventures et que A. Pécoud sait faire revivre dans ses pittoresques illustrations.

Dans la collection « Les Succès d'Antan », **LE NEVEU DE LA FRUITIÈRE,** par Hégésippe MOREAU. Un volume (16 × 22), 4 planches hors-texte en couleurs de Daniel GIRARD. Broché **6** fr. Relié **12** fr. Chez tous les libraires. (Envoi contre mandat-poste de **7** fr. **50** broché et **14** fr. relié à H. LAURENS, 6, rue de Tournon, Paris, 6e).

Le Neveu de la Fruitière dont Hégésippe Moreau nous raconte l'histoire n'est autre que le général Hoche et la petite créole qui danse sur le bateau qui la ramène des Antilles n'est autre que la future impératrice des Français. C'est dire tout l'intérêt qui s'attache à ces histoires. Daniel Girard a su les animer par ses aquarelles.

Faut-il humaniser la guerre ?

L'Histoire nous a rapporté la liste interminable des cruautés et des horreurs des guerres qui ont dévasté tous les pays et fait couler le sang de tous les peuples.

Nous avons encore présentes à la mémoire les abominations du grand conflit de 1914-1918, cependant que la presse fourmille de détails horrifiants, avec photographies à l'appui, sur ce qui se passe actuellement en Espagne et en Chine.

Un droit des gens s'est péniblement instauré pour limiter les cruautés de la guerre. Mais ce droit a été constamment violé, et toujours par les plus forts.

Dans le numéro du 1er décembre de « GUERIR », la Grande Revue de Vulgarisation Médicale et Scientifique, paraît sur ce sujet : *Faut-il humaniser la guerre ?* un remarquable article du Docteur Toulouse, dont toute la carrière s'est illustrée par des œuvres de haute philantropie, et qui apporte à l'examen de ce problème une opinion indépendante qu'il faut méditer.

Dans ce même numéro de « GUERIR » lisez également les remarquables études suivantes, toutes écrites pour le grand public par des spécialistes réputés :

Parents, apprenez à siffler ! — Les dermatoses hivernales. — Les sciences mystérieuses : les petites divinations. — Quelques conseils pratiques au sujet de la blennorrhagie. — Le catarrhe du rhino-pharynx. — Les désemparées. — Formes de l'homme normal. — La croissance de l'enfant de 2 à 15 ans. — Homéopathie : la colibacillose. — Etude sur le sang. — Le cidre, le citron et les goutteux, etc., etc...

« GUERIR » est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 fr. 50. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 *bis,* rue Keppler, Paris (16e). (Joindre 2 fr. 50 en timbres-poste).

Avant de partir pour Paris
notez l'adresse de
l'Agence Havas
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
vous pourrez lire chaque jour votre journal dans le Hall de son immeuble